s'y firent représenter. Un décret conféra une pension de 5.000 roubles à sa veuve et ordonna que ses quatre enfants seraient élevés aux frais du Trésor. Dostoïevski était, en effet, mort comme il avait vécu, dans le plus complet dénûment. Ses amis ont publié en 1884 une partie de sa correspondance.

* **DOTATION** s. f. — **Encycl.** Fin. Le service de la *dotation* ne comprend plus aujourd'hui que les dépenses des services publics. Jusqu'en 1886, ce service fut réuni à la Dette publique. En présentant aux Chambres le projet de budget pour 1887, M. Sadi Carnot, alors ministre des Finances, fit du service de la dotation un chapitre distinct du budget particulier du ministère des Finances. « La deuxième partie du budget intitulée : « Pouvoirs publics » ne comprendra plus, disait-il dans l'exposé des motifs, que les dépenses de la présidence de la République et celles des deux Chambres. Ainsi isolées de la Dette, avec laquelle on avait trouvé jadis intérêt à les confondre, ces dépenses apparaissent réduites à leurs modestes proportions et défiant les comparaison avec les dotations des régimes antérieurs. » Le service de la dotation figure au budget de 1887 pour une somme de 13.218.860 francs. Cette somme se décompose ainsi :

Dotation, frais de représentation de maison et de voyage du président de la République.	1.200.000 fr.
Dépenses administratives du Sénat et indemnités accordées aux sénateurs	4.600.000
Dépenses administratives de la Chambre des députés et indemnités accordées aux députés	7.418.860
Total	13.218.860 fr.

Nous sommes loin de la liste civile de la monarchie de Juillet, qui s'élevait à la somme de 15.405.597 francs pour le roi seul, et plus loin encore de la liste civile du second Empire, laquelle, sans parler de la cassette particulière et des gratifications accordées aux hauts dignitaires, aux princes et à l'entourage, atteignait le chiffre de 37.542.903 francs.

DOUACHEL (EL-), plateau de la partie N.-O. du Sahara, au sud du Maroc, sur la route des caravanes qui se rendent à Tombouctou, entre 26° et 27° 10' de lat. N. et 6° 50' et 9° de long. O. Il se trouve à 395 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il fut visité par Mardochaï en 1858 et par le docteur O. Lenz en 1880.

* **DOUAÏCH**, tribu habitant sur la rive droite du Sénégal un territoire limité au N. par le pays de Tiagané, à l'E. par l'Oulad-Messouma et l'Assaba, au S. par la Sénégambie, à l'O. par le pays des Brakna. Elle se divise en deux fractions ennemies. D'après le capitaine Ancelle, l'une de ces fractions a pris le sobriquet d'*Abakak*, parce que, à la suite d'une longue guerre avec l'autre fraction, elle fut réduite à se nourrir dans les bois d'une espèce de gomme nommée abakak. L'autre a pris le nom de *Chratit* (espèce d'hyène), parce qu'à la suite de cette même guerre elle fut obligée de se nourrir de vieilles peaux de bœuf, comme le font les hyènes. Les Douaïch ont la réputation d'être bons guerriers et surtout excellents cavaliers ; ils entretiennent des relations avec tous les peuples du Sahara occidental jusqu'au Maroc. C'est avec Bakel qu'ils font leur commerce de gomme, de beurre, de bœufs, de moutons et de chevaux. Le pays a été visité par Mage en 1859-1860.

DOUALLA, peuple d'Afrique, dans la colonie allemande de Cameroun, sur le delta et le cours inférieur du fleuve Cameroun. Les Doualla, tribu la plus importante de toute la colonie, font un commerce très actif d'intermédiaires entre les Européens et les peuplades de l'intérieur. Nachtigal et Zœller évaluent la population à 30.000 âmes; on compte 10.000 hab. au moins dans les villages de la rive gauche.

** **DOUANE** s. f. — **Encycl.** Législ. Une loi du 7 mai 1885, relative à l'établissement d'un tarif général des *douanes*, a complètement remanié les tarifs jusque-là en vigueur. La publication intégrale du texte de cette loi n'offrirait qu'un médiocre intérêt si elle n'était accompagnée des tableaux auxquels renvoie chacun de ces articles. Dans l'impossibilité où nous sommes de donner ici ces tableaux et les chiffres qu'ils contiennent, chiffres d'ailleurs dont quelques-uns ont été récemment modifiés, notamment ceux afférents aux céréales et aux bestiaux, nous nous bornerons à renvoyer le lecteur au « Bulletin des lois » (partie principale, année 1881, n° 622), dans lequel figurent ces tableaux.

Nous mentionnerons toutefois l'article 4 de cette loi du 7 mai 1885, qui traite des moyens de trancher les difficultés qui peuvent surgir, lors de l'importation d'un produit, entre l'administration des douanes et l'importateur. Cet article, qui complète et modifie dans un sens très libéral l'article 19 de la loi du 27 juillet 1822, dispose que les deux négociants adjoints aux commissaires experts pour chaque affaire de douane seront, à l'avenir, désignés, l'un par la douane, l'autre par le déclarant, et choisis sur une liste que dressera, chaque année, la chambre de commerce de Paris. Si une partie refuse de désigner son arbitre, cette désignation sera faite sur la même liste, à la requête de l'autre partie, par le juge de paix du canton dans lequel sera situé le bureau d'importation. Au cas où les deux experts tomberaient d'accord, le comité d'expertise enregistre leur décision, qui fait foi. En cas de désaccord, le comité d'expertise joue le rôle de tiers arbitre et décide en dernier ressort. La même procédure sera suivie, dit le § 2 de l'article 4, pour l'expertise des marchandises taxées *ad valorem*. Si la valeur constatée par les experts est supérieure à la valeur déclarée, on appliquera les pénalités édictées en matière de fausse déclaration.

— *Tarif général des douanes en Cochinchine et dans les pays de protection, Annam, etc.* Un décret du 7 septembre 1887 rend applicable à la Cochinchine et aux pays protégés du Tonkin, de l'Annam et du Cambodge le tarif général des douanes de France. Les marchandises importées de France, d'Algérie et des colonies françaises, soumises au tarif général, ne sont assujetties à aucune taxe à leur entrée dans nos possessions ou dans nos protectorats d'Indo-Chine, à la condition d'avoir été transportées directement et par un même navire des ports d'embarquement en France, en Algérie ou dans les colonies françaises jusqu'à un port en Indo-Chine. Si les produits importés en Cochinchine ou dans les pays protégés du Tonkin, de l'Annam ou du Cambodge proviennent d'une colonie française non soumise au tarif général, ces produits ne sont assujettis à aucun droit à leur entrée dans nos possessions ou nos protectorats d'Indo-Chine, aux conditions suivantes : 1° d'avoir été transportés directement et par un même navire des ports d'embarquement dans la colonie jusqu'à un port en Indo-Chine; 2° d'être accompagnés d'un certificat délivré par les autorités coloniales dans les formes prescrites pour l'expédition des mêmes produits en France et attestant que la marchandise est originaire de la colonie. Le transport est considéré comme effectué par le même navire, si la marchandise est transbordée d'un navire à vapeur sur un autre navire à vapeur appartenant à une même ligne à services réguliers. Les produits spéciaux, taxés à un taux supérieur à celui du tarif général, payent intégralement les droits prévus par le tarif spécial, déduction faite des droits qu'ils ont acquittés en France, en Algérie ou dans les colonies assimilées. Les produits étrangers sortant des entrepôts de la métropole, de l'Algérie et des colonies sont considérés comme importés de l'étranger. Il est accordé une détaxe de 80 pour 100 sur les droits d'importation pour les marchandises étrangères transitant à travers l'Indo-Chine française. Le mode de perception des droits de transit est réglé par arrêté du gouverneur ou du résident général, selon qu'il s'agit de la Cochinchine ou des pays protégés. Les produits étrangers débarquant à Saïgon, à Quinhone, à Tourane, à Haïphong, à Quang-Yen et à Hong-Hay peuvent être admis au bénéfice de l'entrepôt fictif dans des locaux agréés par la douane.

* **DOUANIER** s. m. — **Encycl.** Législ. Un décret du 22 septembre 1882, rendu sur le rapport du ministre de la Guerre et d'après l'avis conforme du ministre des Finances, dispose que, conformément à l'article 6 de la loi du 27 juillet 1872 et à l'article 8 de la loi du 24 juillet 1873, le personnel du service actif des douanes entre dans la composition des forces militaires du pays. A dater de l'ordre de mobilisation, dit ce décret, aucune démission, donnée par un fonctionnaire, un officier, un sous-officier ou préposé dudit service actif, n'est valable qu'après avoir été acceptée par le ministre de la Guerre. Le personnel des douanes est partagé en deux catégories : la première comprend les préposés stationnés à proximité des places et des ouvrages fortifiés; elle est constituée en compagnies et sections de forteresse, affectées à la défense des places et des forts; elle formerait 9 bataillons, 22 compagnies et 17 sections. La seconde comprend tout le personnel valide ne figurant pas dans la première; elle est constituée en sections, compagnies et bataillons actifs, appelés à seconder, dans la région de leur service de paix, les opérations des armées actives. Elle formerait alors 31 bataillons à 3 compagnies. En temps de paix, les compagnies et sections de forteresse relèvent des commandants de bataillons dans la circonscription desquels ils se trouvent. La composition des bataillons, compagnies et sections est arrêtée par le ministre de la Guerre, après entente avec le ministre des Finances. Les préposés sont, autant que possible, placés sous les ordres de leurs chefs en temps de paix. Les cadres des bataillons, compagnies et sections de douanes sont pris dans le personnel de cette administration. Ceux des compagnies actives ou de forteresse comprennent : un capitaine commandant, deux lieutenants, un sergent-major, cinq sergents dont un fourrier, huit caporaux, deux clairons, un tambour. Tous ces cadres sont mis au courant de leur rôle par des périodes d'instruction de un mois accomplies dans des régiments d'infanterie. Le cadre des sections de forteresse varie suivant l'importance de ces sections, sans jamais dépasser le cadre d'une demi-compagnie. L'état-major du bataillon comprend : un chef de bataillon et un adjudant-major du grade de capitaine ou de lieutenant. Cet adjudant-major pourra être pris parmi les officiers de l'armée active, de la réserve ou de l'armée territoriale. Le petit état-major du bataillon se compose d'un sergent vaguemestre. Les cadres en supplément sont mis à la suite.

L'assimilation suivante est observée pour les différents grades : le grade de sous-brigadier équivaut à celui de caporal, celui de brigadier à celui de sous-officier, ceux de lieutenant et de capitaine des douanes aux mêmes grades de l'armée, celui de sous-inspecteur et d'inspecteur des douanes au grade de chef de bataillon. Les préposés ont rang de soldats de première classe. Les dispositions de la loi du 13 mars 1875 sur les cadres de l'armée sont applicables aux officiers des bataillons de douanes.

Dès que l'ordre de mobilisation est donné, les bataillons, compagnies et sections de douanes sont à la disposition du ministre de la Guerre. Celui-ci fait connaître d'avance au ministre des Finances les bataillons, compagnies et sections qui doivent être mis, dès la publication de l'ordre de mobilisation, à la disposition de l'autorité militaire. A dater du jour de leur appel à l'activité, les douaniers font partie intégrante de l'armée et jouissent des mêmes droits, honneurs et récompenses que les corps de troupes qui la composent. Sous le rapport des pensions pour infirmités ou blessures et des pensions de veuves, les officiers, sous-officiers, caporaux et soldats jouissent notamment de tous les droits attribués aux militaires de même grade dans l'armée active. La solde, les prestations en nature, allocations et indemnités de toute nature attribuées aux bataillons, compagnies et sections de l'armée active, sont acquises au corps de douaniers dès sa mobilisation, qui est, dès la même date, soumis aux lois et règlements qui régissent l'armée active. L'uniforme et les insignes du grade restent tels qu'ils existent. Le département de la Guerre pourvoit à l'armement des bataillons de douanes et leur fait distribuer les divers objets de campement. Le ministre des Finances assure l'habillement et le petit équipement des préposés, ainsi que l'entretien des armes en temps de paix. Les bataillons, compagnies ou sections de douanes sont soumis, dans la période de paix, à des inspections générales dans la forme déterminée par le ministre de la Guerre, de concert avec le ministre des Finances. Toutefois, les réunions des troupes de douanes en vue de l'inspection a lieu par fractions assez réduites, pour ne pas occasionner de déplacements onéreux et ne pas entraver leur service spécial. Les officiers sont nommés par le président de la République, sur la présentation du ministre de la Guerre et d'après les propositions du ministre des Finances. Après la première formation, il ne sera plus conféré de grade qu'en remplacement d'officiers promus ou qui auraient quitté le service actif. Les lettres de service des officiers rayés des cadres sont renvoyées au ministre de la Guerre, en même temps qu'un nouvel état de propositions. Le directeur des douanes adresse aux commandants des bureaux de recrutement les noms des hommes faisant partie des bataillons de douanes et qui seraient astreints au service dans l'armée active ou dans l'armée territoriale : les commandants de recrutement n'affectent ces hommes à aucun corps de l'armée tant qu'ils restent dans le service actif des douanes. Le directeur des douanes avise les bureaux de recrutement de toute mutation survenue dans la situation des fonctionnaires du service actif placés sous ses ordres. Les douaniers faisant partie intégrante de l'armée, il était de toute justice qu'ils fussent assimilés aux militaires, dans une certaine mesure au moins, au point de vue de la retraite. Une loi de 1886 y a pourvu.

** **DOUAY** (Félix-Charles), général français, né à Paris le 14 août 1816. — Il est mort à Paris le 5 mai 1879. Il avait commandé le 6e corps d'armée de 1873 jusqu'en 1879, époque à laquelle il avait été nommé un des trois inspecteurs généraux d'armée. Il était grand'-croix de la Légion d'honneur depuis 1871.

** **DOUBLE** s. m. (dou-ble — du lat. *duplex*). — Relig. Dans les croyances égyptiennes, L'âme survivant au corps et revêtue d'un simulacre corporel : *La tombe est une demeure : le* DOUBLE *y habite, c'est-à-dire un second exemplaire du corps en une matière moins dense que la matière corporelle, une projection colorée, mais aérienne, de l'individu, le reproduisant trait pour trait.* (J. Perrot.)

DOUBLE (Léopold, baron), célèbre collectionneur français, né en 1812, mort en 1881. Il était entré à l'Ecole polytechnique, dont il sortit officier d'artillerie, puis fut quelque temps aide de camp du maréchal Soult. Après avoir donné sa démission, il ne s'occupa plus que de collectionner des tableaux et des objets rares, spécialement les beaux meubles du XVIIe et du XVIIIe siècle, et laissa à sa mort de véritables richesses artistiques. La collection Double alors fut dispersée, et la vente produisit 2.600.000 francs. Ses tableaux étaient peu nombreux, mais de premier choix : *Un intérieur de pharmacie*, de Terburg, peint avec d'étonnants effets de lumière ; *l'Astronome à la sphère*, de Jean Van der Meer; *le Soldat et la Fillette qui rit*, du même, un chef-d'œuvre gravé par Jules Jacquemart; des *Portraits*, de Gonzalès Coques; *la Source*, de Watteau, représentant une beauté du XVIIIe siècle, Mlle de Julienne, sous les traits d'une nymphe; un portrait de *Rembrandt*, par Rembrandt; une *Petite Paysanne*, de Greuze; *l'Enfant blond*, du même; *Une famille hollandaise*, de Thomas de Keyser; *Causerie de gentilshommes et de grandes dames*, par Franz Hals; *le Camp*, de Van Blarenberghe, etc. *Le Soldat et la Fillette*, de Van der Meer, atteignit le plus haut prix, 88.000 francs; *l'Astronome* fut vendu 44.500 francs; *le Camp*, 27.500 francs; un *Portrait*, de Van Heythuissen, 30.000 francs; la *Petite Paysanne*, de Greuze, 21.000 francs; le *Rembrandt*, 23.150 francs; *la Source*, de Watteau, 16.000 francs; le Franz Hals, 30.000 francs.

Mais les principales richesses artistiques de la collection, ce qui faisait de l'hôtel de la rue Louis-le-Grand, habité par M. Léopold Double, un véritable musée, c'était le mobilier. Avec les spécimens de premier choix qui garnissaient toutes les pièces, on pouvait reconstituer l'histoire du mobilier français durant près de deux siècles et en suivre les transformations. « Quelle époque merveilleuse! dit M. Paul Eudel; Bérain dessinait des meubles, Boule les exécutait, Claude Gillot peignait des clavecins, Gouthière modelait des flambeaux, Germain ciselait de l'argenterie, Falconet et Clodion sculptaient des pendules, Boucher et Watteau brossaient des panneaux, les Gobelins et Beauvais tissaient de splendides tapisseries. C'était le temps où l'art des ornemanistes, Openor, Meissonnier, Lajoue, éclatait tout d'un coup. Leur talent envahissait les appartements, contournait le bois des meubles et enguirlandait les dessus de portes. » M. Léopold Double n'avait admis dans sa collection que des objets d'une certitude historique absolue, en les achetant pour la plupart dans les édifices mêmes où leurs derniers possesseurs du XVIIIe siècle les avaient laissés : ses tapisseries de Beauvais provenaient des palais royaux ou d'hôtels princiers, pillés à la Révolution; beaucoup de ses meubles provenaient de Versailles, entre autres, un salon en tapisserie garnissant une chambre d'apparat de Louis XIV et appelée par Dangeau : *Cabinet où le roi s'habille*; un autre salon venait du château que possédait à Maisons le surintendant Longueil; le boudoir était celui de la Duthé, transporté de la chaussée d'Antin rue Louis-le-Grand sans rien changer à l'arrangement primitif : panneaux de laque blanche, de Spaendonck, parsemés de roses et de myosotis où se jouaient des colombes; cheminée en marbre bleu turquin, avec des bronzes de Gouthière; alcôve à glaces, thermomètre en bois doré, etc. Parmi les objets historiques de cette collection, nous citerons : une fontaine en plomb doré, de Falconet, provenant de l'hôtel qu'habitait, rue du Sentier, le premier mari de la Pompadour, Le Normand d'Etiolles; deux vases de Sèvres peints par Morin, d'après Genest, et offerts à Louis XV en souvenir de la bataille de Fontenoy; une console en bois doré, présent de relevailles fait par Louis XVI à Marie-Antoinette en 1781; la pharmacie de voyage de François II, vieux flacons en bohème doré, dans un coffret d'ébène, oubliée dans le château d'Ecouen; une pendule de la duchesse du Maine, célèbre au XVIIe siècle par la complication de son mécanisme : en pressant un bouton, tout un orchestre de singes et de guenons en vieux saxe, rangés sur des gradins devant le cadran, jouait des airs variés de Lulli et de Philidor; elle ornait un des salons du château de Rambouillet; une pendule célèbre de Falconet, *les Trois Grâces*, dont Diderot a dit autrefois qu'elles montraient tout, excepté les heures; des lustres en cristal, des appartements de Versailles; des garnitures de cheminée, de Clodion; des torchères, de Gouthière; des pièces de porcelaine provenant des services de la Dubarry et de l'impératrice Catherine, sans compter une foule d'autres objets : émaux de Petitot, tabatières, bonbonnières d'or, coffrets à dentelles, miniatures, etc. Nous mentionnerons quelques-uns des prix atteints par les pièces principales : le meuble du cabinet de Louis XIV, 100.000 fr.; un meuble de salon Louis XVI, tapisseries de Beauvais d'après Boucher, 110.000 francs; les deux vases de Fontenoy, 170.500 francs; deux tapisseries de Beauvais, *les Saisons*, d'après Boucher, 60.000 francs; le boudoir de la Duthé, 10.000 francs; un lustre en cristal de roche, 55.000 francs; la fontaine en plomb doré, 51.000 francs; la console de Marie-Antoinette, 24.000 francs; une garniture de cheminée, de Clodion, 80.000 francs; la pendule des *Trois Grâces*, de Falconnet, 101.000 francs; deux torchères, de Gouthière, 25.600 francs; une boîte d'or ciselé, 18.200 francs; une autre, or guilloché avec émail, de Petitot, 10.800 fr.; une boîte avec miniature, de Blarenberghe, 20.000 francs; autre boîte à miniature, du même, 30.100 francs. Parmi les porcelaines : un service de Sèvres, 95.000 francs; un cabaret de pâte tendre, 14.000 francs; un vase à fond bleu, 9.100 francs; une assiette du service de la Dubarry, 2.150 francs; une du service de Catherine II, 6.400 francs, etc.

Les principaux objets de la collection

Double ont été décrits dans une étude du bibliophile Jacob : *Un mobilier historique du* XVIIe *et du* XVIIIe *siècle* (1865, in-8°), et dans un opuscule de M. Lucien Double : *Promenade à travers deux siècles et quatorze Salons* (1886). Quelques pièces ont été gravées dans le *Catalogue du duc d'Aumont*, par le baron Davillier (1870, in-8°).

DOUBLE (Joseph-Eugène-Lucien), littérateur et historien français, fils du précédent, né à Paris le 4 octobre 1846. Après de brillants succès universitaires, il s'est adonné aux études historiques et ses divers travaux ne manquent pas d'une certaine originalité. Dans les uns, comme *les Césars de Palmyre*, par exemple, il a appliqué son érudition à sauver de l'oubli toute une race royale dont les historiens n'avaient guère tenu compte; dans d'autres, il a pris pour but de venger les injustices de l'histoire ou de corriger les erreurs de la légende : il s'est fait l'apologiste de l'empereur Claude, si maltraité par Suétone et par Tacite, et le critique de Charlemagne, que l'histoire et la poésie ont en quelque sorte divinisé. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : *les Chroniques des pays de Rémollée et de Thor* (1867); *l'Année triste*, recueil de nouvelles (1870-1874); *l'Empereur Claude* (1876); *l'Empereur Titus* (1877); *les Césars de Palmyre* (1877); *Brunehaut* (1878); *le Roi Dagobert* (1879); *l'Empereur Charlemagne* (1881); *Promenades à travers deux siècles et quatorze Salons* (1886).

* **DOUBLEMARD** (Amédée-Donatien), sculpteur français, né à Beaurain (Aisne) le 8 juillet 1826. — Au Salon de 1878, M. Doublemard a envoyé un groupe en marbre, *la Première Question*, et un buste de *M. Destape*. En même temps on voyait de lui, à l'Exposition universelle, un buste en marbre d'*Odilon Barrot*. Deux bustes en plâtre, dont un était celui de *François Bazin*, représentaient l'artiste au Salon de 1879. En 1880, M. Doublemard exposait deux *Génies funéraires*; en 1881, les bustes de *Mlle Croisette* et de *Cham*; en 1882, le modèle d'une statue de *Camille Desmoulins* (v. DESMOULINS), destinée à la ville de Guise; en 1883, les bustes de *MM. Yvon* et *Dereims*; en 1884, le modèle de la statue de *Béranger*, érigée le 15 juillet 1885, dans le square du Temple; en 1885, le modèle du tombeau élevé à *Edmond Morin*, au cimetière de Sceaux, et le buste de *Mme Adler-Devriès*; en 1886, les bustes de *Laroche* et de *Mlle Dudlay*; en 1887, les bustes de *M. Jean Gigoux* et celui d'*Henri Martin*, destiné au musée du Trocadéro; en 1888, le buste de *Mlle Pierson* et celui de *M. Raphaël Duflos*.

* **DOUBLET** s. m. (dou-blè — rad. *double*). Gramm. Mot qui se présente sous deux formes légèrement différentes, quoique toutes deux aient la même étymologie et parfois la même signification : *Il y a dans la langue française un certain nombre de* DOUBLETS.

— **Encycl.** Linguist. Dans un article de la « Revue des Deux-Mondes » (la *Réforme des études classiques*, 15 février 1884), M. Albert Duruy s'est quelque peu égayé à propos des *doublets*. « Les préfixes, les suffixes, l'accent tonique et les doublets tiennent aujourd'hui, dit-il, une très large place dans l'enseignement. Les doublets? Vous avez bien entendu? — Oui. — Avez-vous compris? Savez-vous ce que c'est qu'un doublet? — J'en doute, et pour cause. Dernièrement, dans une réunion de professeurs et d'académiciens, quelqu'un posa malicieusement la question. Il y avait là des littérateurs et des historiens de premier mérite, un membre éminent du conseil de l'instruction publique, des hommes de trente, de quarante et de soixante ans, trois générations universitaires. Or, dans ce grave aréopage, personne, pas même le membre du conseil supérieur, qui l'avait voté, ne connaissait le doublet; seul, un professeur de la Faculté des lettres en avait quelque soupçon, encore avoua-t-il qu'il l'ignorait il y a six mois. »

Les doublets n'ont cependant rien de si mystérieux; le mot est nouveau, mais la chose est loin de l'être et les grammairiens l'avaient depuis longtemps constatée; ils manquaient seulement d'un terme pour la désigner, ce qui était, on en conviendra, mal commode, et ils ont très bien fait d'en trouver un. Beaucoup de mots, dans la langue française, se présentent sous deux formes légèrement différentes, qui tantôt sont la contraction ou l'altération de l'une d'elles, comme *août* et *Auguste*, *moustier* et *monastère*, et tantôt appartiennent l'une à la langue vulgaire et l'autre à la langue scientifique, comme *écrouelles* et *scrofules*, *jumeaux*, et *gémeaux* ou à la langue usuelle et à la langue poétique, comme *étinceler* et *scintiller*, *guitare* et *cithare*. Dans ces divers exemples l'acception est la même; le mot s'est trouvé comme importé deux fois chez nous. Dans d'autres cas l'acception est différente, quoique l'étymologie soit la même : ainsi *parole*, qui n'est qu'une contraction de *parabole*, a un sens beaucoup plus général; le latin *cannabis* a donné à la fois chanvre, désignant la plante, et chènevis, la graine que porte cette plante; *catena* a donné chaîne et cadenas; *canalis*, canal et chenal; *lacuna*, lacune et lagune; *asperitas*, aspérité et âpreté; *venenum*, vénéneux et venimeux; *cancer*, cancre et chancre; *camelus*, chameau et camelot; *cappa*, cape et chappe; *charta*, carte et charte; *campus*, camp et champ; *cucurbita*, cucurbite et courge; etc. Tels sont les véritables doublets; on conviendra qu'il serait difficile d'étudier l'étymologie sans leur accorder quelque attention, et qu'après tout les grammairiens n'ont pas eu si grand tort qu'on le dit en leur consacrant un tout petit chapitre.

On rapproche encore des doublets, parce qu'une loi identique a présidé à leur formation, les dérivés que la langue scientifique a tirés directement du latin, tandis que le terme usuel, qui en a été aussi tiré plus anciennement par le peuple, a presque toujours subi une altération : *chandelle* et *candélabre*, *chanoine* et *canonicat*, *pavot* et *papavéracé*, *chauve* et *calvitie*, *charbon* et *carbone*, *bouche* et *buccal*, etc.

* **DOUBLEUR** s. m. — **Encycl.** Electr. *Doubleur de Bennet*. Le *doubleur* de Bennet est un condensateur formé de trois plateaux recouverts d'un vernis isolant et qui, placé sur un électroscope, permet d'augmenter la charge électrique du plateau inférieur en communication avec cet instrument. En effet, si on suppose le plateau supérieur chargé d'électricité, le plateau inférieur se chargera d'électricité de même nom, et lorsqu'on retirera le plateau médian, la force d'électricité du plateau inférieur sera *doublée* et produira ainsi une déviation plus grande sur l'électroscope.

** **DOUBS** (DÉPARTEMENT DU). — D'après le recensement de 1885, ce département compte une population de 310.963 hab. Il est divisé en 4 arrondissements, 27 cantons, 638 communes qui nomment cinq députés et deux sénateurs. Son chef-lieu, Besançon, est le siège d'une académie, d'une cour d'appel, d'un archevêché, du commandement du 7e corps d'armée et le chef-lieu de la 12e conservation forestière.

** **DOUCET** (Charles-Camille), auteur dramatique français, né à Paris le 16 mai 1812. — Comme secrétaire perpétuel de l'Académie française, il a fait un certain nombre de rapports sur les prix de vertu et les prix décernés aux concours annuels. Ces derniers rapports ont été réunis par lui en volume : *les Concours littéraires* 1875-1885 (1886, in-8°); ce recueil forme un ensemble intéressant. Chacun de ces discours présente, en effet, l'analyse d'une cinquantaine d'ouvrages des plus divers : livres d'histoire, de philosophie ou de philologie, traductions, récits de voyages, œuvres d'imagination, recueils de vers, romans, nouvelles, appréciés avec beaucoup de finesse et d'esprit, résumés en quelques lignes, de façon à donner d'eux une idée précise. « Ce n'est pas chose facile, a dit Jules Claretie, qu'un rapport de fin d'année, un résumé de tous ces concours annuels, autour desquels s'agitent tant d'ambitions et d'espérances. Il faut, d'un mot, caractériser un livre, mettre chaque œuvre à son plan et chaque homme à son rang. Il faut louer sans être banal, indiquer la critique sans aller jusqu'au reproche. Il faut avoir la cordialité dans la restriction et le sourire dans l'éloge. Toutes ces qualités de fin critique et de juge aimable, M. Camille Doucet les possède au degré suprême et il a conservé dans ses rapports académiques l'amour du trait et la science du mot, qui sont de l'homme de théâtre. »

DOUCET (Henry-Lucien), peintre français, né à Paris le 23 août 1856. Il entra en 1874 à l'Ecole des Beaux-Arts où il fut élève de MM. Lefebvre et Boulanger, et où il obtint en 1878 le second prix et en 1880 le grand prix de Rome. Au Salon de 1877 M. Doucet avait envoyé un tableau, *Adam et Eve*, fermement peint, que suivirent une toile, *Atala*, sans grande personnalité et un portrait de *M. R. Jullian*, dont on loua la tenue et la facture vigoureuse. Dès 1879 l'artiste se voyait décerner une médaille de 3e classe pour ses portraits, qui lui valurent encore des éloges mérités aux Salons de 1880 et de 1882. Dans son *Agar* (Salon de 1883) M. Doucet protesta contre l'alanguissement du dessin et de la palette. Ismaël n'est déjà plus là, l'enfant a été recueilli et la mère se meurt. Elle a roulé, comme un lourd paquet, sur le sable clair et sa silhouette provoque une impression poignante. « C'est, dit M. Edmond About, une excellente étude de nu, dont le modelé délicat est mis habilement en valeur par le sol hérissé et les rudes empâtements qui l'entourent. » Des portraits exécutés par M. Doucet, aucun ne devait attirer le public et avoir la vogue autant que celui de *Mme Galli-Marié*, dans le rôle de Carmen, qui parut en 1884. Mais l'originalité de l'artiste lui attirait l'antipathie de l'Institut, qui se refusait à placer à l'Ecole des Beaux-Arts, avec les envois des pensionnaires de Rome, une étude de M. Doucet, d'après la *Bérénice* de Poë, et M. Cabat, directeur de l'Académie de France, hésitait, une année après, en 1885, à montrer, lors de l'exposition préalable, qui se fait toujours à Rome, le cinquième envoi de l'artiste, *le Harem*. C'est un brillant morceau de peinture de nu, d'une facture libre et hardie, et, s'il y avait une critique à adresser à M. Doucet, elle viserait plutôt l'indication un peu sommaire des figures du second plan. Aussi bien, M. Doucet les a-t-il peut-être négligées à dessein, afin de mieux mettre en valeur la femme vue de dos qui choquait probablement le directeur de l'Académie de France. Il n'y a pourtant là qu'une étude, vivement éclairée, dans laquelle les couleurs sont rapprochées, mêlées, fondues à la perfection. De 1885 à 1888 M. Doucet continua à exposer des portraits, qui furent tous très vivement goûtés et le firent mettre hors concours. En 1888 on a vu de lui *Après le Bal*. Aux Salons et aux expositions hivernales des cercles M. Doucet a envoyé des portraits et des études de nu au pastel d'une grande délicatesse d'art, et il a tiré de ce procédé les effets les plus heureux.

* **DOUCEUR** s. m. — En Angleterre, Présent offert clandestinement à un magistrat, à un fonctionnaire, pour obtenir une faveur ou un passe-droit.

— **Encycl.** Les Anglais appellent *douceur* ce que nous appelons *pot-de-vin*; il y a toutefois une différence. La loi française punit le corrupteur et l'agent du gouvernement qui se laisse corrompre; il n'en est pas de même chez nos voisins d'outre-Manche. Tous les jours les journaux anglais contiennent des avis promettant une prime à qui pourra procurer au demandeur, dont le nom s'étale en toutes lettres, un emploi, une place dans une administration. Ce commerce en plein vent des deniers de l'Etat ne tombe pas sous le coup de la loi anglaise. « Les Anglais trouvent la chose moins « shocking » que le mot, constate M. John Lemoinne, et, pour bien marquer sans doute que la corruption vient de France, ils ont tenu à nous emprunter un mot pour la désigner. *Pot-de-vin* leur a paru trop brutal. Ils nous ont pris *douceur*. L'euphémisme est charmant, d'ailleurs, et il peint à merveille l'acte qui endort « doucement » une conscience de fonctionnaire. »

DOUCHA (François), écrivain tchèque, né à Prague le 31 août 1810. Ordonné prêtre en 1834, il fut pendant plusieurs années desservant de la paroisse de Petrovic-Obenic. Des infirmités l'ayant contraint à renoncer à son ministère, il résolut de s'adonner à la littérature et revint se fixer à Prague. L'activité de cet écrivain est très considérable; tour à tour journaliste, littérateur, bibliographe, il a aussi publié des poésies originales, tantôt sérieuses, tantôt humoristiques. Mais il s'est surtout fait connaître comme traducteur des drames de Shakspeare, de la *Jérusalem délivrée* du Tasse, des œuvres d'Uhland, Herder, Camoëns, Dante, Dumas, etc. Il a publié, outre des ouvrages de piété, et en collaboration avec P. Dvorsky, une *Histoire de l'Eglise catholique pour les gymnases*, en langue tchèque (Prague, 1849). Il a pris part enfin à la publication d'une Bible tchèque (1857).

* **DOUDART DE LAGRÉE** (Ernest-Marie-Louis de Gonzague), marin français, né à Saint-Vincent-de-Mercuze (Isère) en 1823, mort en Chine en 1868. — Nous avons dit (v. tome VI du *Grand Dictionnaire*) que M. Doudart de Lagrée avait laissé des manuscrits d'un haut intérêt. Ces manuscrits ont été publiés en 1884 par M. de Villemereuil, sous le titre : *Explorations et Missions de Doudart de Lagrée* (Paris, 1884, in-4°). En outre, M. Félix Julien a fait paraître un choix de ses lettres sous le titre de : *Doudart de Lagrée au Cambodge et son voyage en Indo-Chine* (Paris, 1885, in-18).

DOUERA, village d'Afrique, dans l'oasis d'Ertib, partie S.-E. du Maroc, sur la rive de l'oued Zis.

* **DOUET D'ARCQ** (Louis-Charles), archéologue français, né à Paris, le 15 janvier 1808. — Il est mort dans cette ville le 29 janvier, 1882, occupé jusqu'au dernier jour des travaux qui lui ont assuré une place éminente dans le monde de l'érudition.

DOUGASSA, ville d'Afrique, dans le Ségou (Soudan occidental), à 35 kilom. au sud-est de Mango et à 200 kilom. environ au nord-est de Bammako. Commerce important.

* **DOUHET** (Ferdinand, comte DE), homme politique français, né à Clermont-Ferrand le 21 avril 1811. — Il est mort à Paris le 12 août 1884. Depuis 1875, il ne prenait plus part que par sa présence sur les bancs de l'extrême droite, aux séances du Sénat. En 1879, ses créanciers demandèrent au Sénat une autorisation de poursuites, basée sur ce fait que M. de Douhet, sénateur inamovible, cherchait à les frustrer par des manœuvres dolosives d'une somme de 10.000 francs; mais l'affaire n'eut pas de suite.

DOUÏRÂT, village berbère de la Tunisie, sur le djebel Douïrât, par 33° 1' 0" de lat. N. et 8° 1' 0" de long. E. Il possède un couvent de la confrérie musulmane des Senoûssis.

DOUKKALA, vaste plateau du Maroc occidental, limité au N. par l'oued Oum-er-Rbia, au S. par l'oued Tensift. Il est d'une fertilité extraordinaire.

DOUKOUMA, ville d'Afrique dans le Soudan occidental, sur la rive gauche du Niger, dans le Haoussa, par environ 9° 15' de lat. N. et 2° 30' de long. E.

Douleur d'Orphée (LA), statue de M. R.-C. Verlet, exposée au Salon de 1887, qui valut à son auteur, outre le prix du Salon, une médaille de 2e classe. Nu, debout sur une pente pierreuse, posé sur le pied gauche, la jambe droite tendue en arrière, la tête renversée, les yeux fermés, Orphée agite en l'air ses deux bras. Entre ses pieds, Cerbère hurle de ses trois têtes, et devant le poète, à terre, sa lyre est tombée. D'une jeunesse, d'une vie incroyable, d'un sentiment très fin, l'Orphée de M. Verlet se distingue par l'unité et l'élégance de la conception. De tous côtés il présente des profils d'une grâce harmonieuse; le mouvement a prêté à des jeux de muscles délicatement rendus. Mais la silhouette, l'eurythmie des lignes n'a pas été l'unique souci de l'auteur. Il a poussé jusqu'au bout la fiction, et, sans exagération, sans contraction grimaçante, il a répandu sur les traits d'Orphée le déchirement d'une affliction profonde.

DOUMA, rivière de l'Afrique équatoriale, qui prend naissance dans le pays des Niam-Niam, sur les pentes occidentales d'un plateau élevé, par environ 4° 45' de lat. N. et 0°23' de long. E., coule du S.-E. au N.-O. jusqu'à son confluent avec le Mbomou, par environ 5° de lat. S.

DOUMÂT-EL-DJANDEL, oasis et ville de l'Arabie centrale. V. DJOUF.

DOUMÉ, grand village du Congo français, sur la rive gauche de l'Ogôoué, entre Madiville et Franceville, dans le pays des Madouma, dits Batchi-Banda. Il contient 112 cases. Les chutes de Doumé se trouvent par 0° 50' 08" de lat. S., et le village par 0° 50' 24" de lat. S.

DOUMÉA s. f. (dou-mé-a — rad. *Doumé*, village d'Afrique). Zool. Genre de poissons d'eau douce, ayant pour caractères : corps allongé, aplati en dessous; queue longue; bouche presque terminale, transverse, inférieure; lèvre supérieure verruqueuse; barbillons au nombre de six, dont deux mandibulaires; narines un peu écartées; tête recouverte par la peau. Dorsale et anales courtes; adipeuse courte; pectorales et ventrales horizontales. Pas de dents au palais; yeux recouverts par la peau. L'espèce type de ces silures de petite taille, découverte par M. Marche, voyageur naturaliste français, dans le Doumé, territoire situé sur les bords du fleuve Ogôoué, est la *doumea typica*.

DOUMERGUE (Emile), pasteur et écrivain français, né à Nîmes en 1844. Il fit ses études à Genève, et fut reçu docteur en théologie en 1872. Il est devenu rédacteur en chef du journal « le Christianisme ». D'abord aumônier des écoles municipales supérieures de Paris, M. Doumergue a été nommé, en 1880, professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté protestante de Montauban. Il a publié : *le Positivisme et la Morale indépendante* (1869); *Un nouveau chapitre d'apologétique chrétienne au* XIXe *siècle* (1872); *le Sentiment moral* (1872); *la Crise de l'Ecole réformée de France* (1874); *l'Unité de l'Eglise réformée de France* (1875); *la Veille de la loi de l'an X* (1879), étude sur l'Eglise réformée à la fin du XVIIIe siècle; *Utilité de l'étude du* XVIe *siècle et des origines de la Réforme française* (1880); *la Création et l'Evolution; l'Homme préhistorique* (1883); etc.

DOUMOU, rivière de l'Afrique équatoriale, qui prend naissance dans le pays des Niam-Niam, un peu au sud-est de la ville de Gassando, par 5° de lat. N. environ; elle coule du N.-E. au S.-O., traversant l'Ouerré par 4° 45' de lat. S. environ au sud du village de Kipa.

DOUN-GAN, rivière de la côte orientale de la Corée, qui se jette dans l'angle N.-O. du port Lazaref, formé par la mer du Japon. Son embouchure est par 39° 19' 12" de lat. N. et 125° 12' 39" de long. E.

DOUNGARETA, village de la côte S. du golfe d'Aden, pays de Somâlis, à 150 kilom. au sud d'Obock et à 250 kilom. au sud-ouest d'Aden.

DOURISSA, montagne de l'Afrique occidentale, dans la colonie allemande de Lüderitzland, au nord-est du cap Cross, par 21°30' de lat. S. environ; c'est le pic le plus élevé de toute la chaîne de montagnes qui court parallèlement à la côte (975 mètres).

DOUROU, rivière d'Afrique, dans la partie N.-N.-E. de l'Etat indépendant du Congo. Elle prend naissance dans le pays des Niam-Niam, à 1.200 mètres d'altitude, près de la ville de Batanga, coule du N.-E. au S.-O. pour entrer dans l'Etat indépendant du Congo par 4° de lat. S., et se jette presque aussitôt dans l'Oubangi.

DO UT DES (*Je donne pour que tu donnes*). Locution latine équivalente à « Donnant, donnant » : *M. de Bismarck négocie sans cesse avec tous les partis; sa maxime est : Donnant, donnant*, DO UT DES; *sa pratique est de donner peu pour recevoir beaucoup*. (G. Valbert.)

DOUTRELAINE (Louis-Toussaint-Simon), général français, né à Landrecies le 9 juillet 1820, mort à Paris le 1er mai 1881. Elève à l'Ecole polytechnique en 1839, il en sortit en 1841, pour entrer à l'Ecole d'application de Metz comme sous-lieutenant du génie. Capitaine en 1846, il fit sa première campagne en 1849 au siège de Rome, où sa conduite attira l'attention du général Vaillant, qui dirigeait les travaux du siège. Il était depuis trois ans chef de bataillon lorsqu'en 1859 il accompagna, comme officier d'ordonnance, le maréchal Vaillant, nommé major général de l'armée d'Italie. A la suite de cette campagne il fut promu lieutenant-colonel, puis envoyé à Mézières comme directeur des For-

tifications. En 1865, au Mexique, il dirigea, en qualité de commandant du génie, les travaux du siège d'Oajaca, qui, grâce à son énergie et à son habile direction, eut un prompt et heureux résultat. A son retour du Mexique, Doutrelaine, promu général de brigade (1er mars 1867), fut employé comme directeur du service du génie au ministère de la Guerre, fonctions qu'il quitta bientôt pour celles de membre du comité des fortifications. C'est dans cette situation que le trouva la déclaration de guerre de 1870. Nommé commandant du génie du 7e corps d'armée, qui se réunit à Belfort, il profita de son séjour dans cette ville pour faire entreprendre immédiatement sur la hauteur des Perches, qui domine la place, ces ouvrages de fortification qui arrêtèrent pendant si longtemps les ennemis et contribuèrent si puissamment à la longue et honorable défense de Belfort. Il quitta cette ville pour suivre le 7e corps, et fut fait prisonnier avec toute l'armée à la bataille de Sedan, après avoir donné une nouvelle preuve de son courage. Dans un retour offensif tenté sans succès par le général Douay, on vit le général Doutrelaine, qui s'était placé dans les rangs, comme pour jalonner la ligne de bataille. Au retour des prisons d'Allemagne, il fut nommé membre de la commission internationale qui devait, d'après les bases du traité de Francfort, établir définitivement les limites de la nouvelle frontière de l'Est. Grâce à son tact, à son énergie, à sa patience, il sut la ramener sur une partie des prétentions exagérées des commissaires allemands, et il put conserver à la France environ 60,000 Français de plus. La grade de général de division, qu'il obtint le 26 décembre 1872, fut la juste récompense de cet éminent service. Il revint ensuite au comité des fortifications, dont il fut nommé président en 1875, puis il fut appelé le 5 février 1879 au commandement du 5e corps à Grenoble. Son état de santé le força à abandonner cette situation (1880), et il vint au comité des fortifications qu'il présida jusqu'à sa mort. Il était grand officier de la Légion d'honneur depuis 1880.

DOUVILLE-MAILLEFEU (Louis-Marie-Gaston, comte DE), homme politique français, né à Paris le 7 août 1835. — L'élection de M. Brice de Rainvillers ayant été annulée, M. de Douville-Maillefeu posa de nouveau sa candidature dans la 2e circonscription de l'arrondissement d'Abbeville, et fut élu par 8.234 voix contre 7.738 obtenues par son concurrent (3 mars 1878). Ses électeurs lui renouvelèrent son mandat en 1881. Pendant la législature 1881-1885, il fut membre de diverses commissions importantes; il prit la parole lors du vote des crédits en faveur de l'expédition de Tunisie et dans les discussions concernant la nomination des maires par les conseils municipaux (1881). l'organisation municipale (1882), la loi militaire (1883), les affaires du Tonkin (1884), etc. Quand la Chambre délibéra, en 1882, sur la réforme de la magistrature, il déposa un amendement ainsi conçu : « L'inamovibilité est supprimée; les juges de tous ordres sont élus par le suffrage universel ». Il vota pour la suppression du budget des cultes, pour la conversion du 5 pour 100, contre les conventions de 1883, avec les compagnies de chemins de fer, pour l'élection du Sénat au suffrage universel, contre le ministère Ferry (30 mars 1885), pour l'élection des députés au scrutin de liste, pour le service de trois ans. Aux élections de 1885, il fut mis en ballottage dans la Somme et se désista au second tour de scrutin, mais il fut porté sur la liste conservatrice du Nord et élu le 27 décembre 1885, il revint siéger à l'extrême gauche, vota l'expulsion des princes, et contribua, le 3 décembre 1886, à la chute du cabinet Freycinet. Il se prononça également contre le cabinet Rouvier interpellé le jour même de sa constitution par les groupes radicaux de la Chambre.

La journal « la Nation » a publié, en novembre 1884, le portrait suivant de M. de Douville-Maillefeu, qui mérite d'être reproduit : « M. de Douville-Maillefeu est une personnalité curieuse à étudier, c'est un des membres de l'extrême gauche les plus remuants et les plus bruyants. Manifester à haute voix et en termes d'une sauvage énergie son opinion sur les hommes et sur les choses, voilà, chez lui, un besoin de nature. Quand M. de Douville - Maillefeu est sur son banc de quart, surveillant la manœuvre de la tribune, il semble qu'il en entend sa voix retentissante. Comme les anciens marins, il a le parler gras; il affectionne particulièrement l'épithète salée : l'habitude de naviguer ! Il a de l'esprit, M. de Douville-Maillefeu, et s'en sert avec une sorte de rage nerveuse. La simple apparition de l'évêque Freppel le met en verve; il tremble alors son éperon vers M. d'Angers, fond sur lui, de sa place, et ne cesse de le larder de lazzis, de drôleries, dont quelques-unes reculent les colonnes d'Hercule de l'évêque. Le gros enfant terrible prend souvent à partie le centre, et Dieu sait dans quel langage d'une verdeur luxuriante ! M. de Douville-Maillefeu professe une sainte horreur pour le gouvernement. Chaque cabinet sert de dynamomètre à son poing robuste... Aujourd'hui, bien qu'enragé d'anticléricalisme, M. de Douville-Maillefeu est un des fervents de la petite église de l'ex-père Hyacinthe. Prend-il Loyson pour un aigle ? Il est trop intelligent pour cela. Mais le bizarre, c'est que M. de Douville-Maillefeu est convaincu de ses croyances de *vieux-catholique*. Et, chose plus originale, lui, qui est un adversaire résolu du budget des cultes, il a accepté d'être le rapporteur et, par conséquent, le protecteur, dans une certaine mesure, de ce pelé, de ce galeux de budget des cultes. »

Deux pays, peinture décorative de M. Puvis de Chavannes, qui figura au Salon de 1882 et orne aujourd'hui l'hôtel de M. Léon Bonnat. Elle représente un coin de côte qu'ombragent des orangers chargés de fruits et que baignent les flots méditerranéens. A gauche, un groupe de femmes dignes des Panathénées grecques; deux sont assises, une troisième debout, vue de dos, tient la branche d'un laurier auquel elle vient de cueillir une fleur. A terre sont des corbeilles remplies de fruits d'or; à côté, des enfants luttent. Plus loin, une fillette rêveuse au bord de la falaise contemple les jeux de ses compagnons. Une autre femme, fièrement dressée, se découpe en silhouette sur un ciel doré. « Le deux pays, dit M. Eugène Montrosier, c'est l'Arcadie, c'est l'Eden, c'est le pays où la chimère des poètes aime à se poser. Çà et là des masses de verdure, des arbres légers émergent, pendant que la mer bat de ses vagues la rive enchantée. Des voiles découpées comme l'aile des mouettes filent vers l'inconnu, des pêcheurs relèvent leurs filets. Oui, c'est le doux pays, celui où il ferait bon de naître, de vivre et de mourir. »

DOUZETTE (Louis), peintre allemand, né à Tribsees (Poméranie) en 1834. D'abord peintre-décorateur à Berlin, il s'occupa en même temps de paysages, et se fit remarquer de la peintre Eschke, qui l'admit, en 1864, dans son atelier. La même année, il entreprit un voyage sur les côtes de la mer Baltique et en Suède; il en rapporta une série de tableaux, parmi lesquels nous citerons : *Moulin au clair de lune*; *le Soleil de minuit à Torneå*; *Une nuit de lune en hiver* (1874); *Forge de village en hiver*; *la Côte de Suède par le clair de lune*; *Paysage près de Sæderham*. Plus tard, il reproduisit les contrées de son pays, surtout de la Marche : *Une ferme de la Marche après l'orage*; *Une ruine au clair de lune*; *Maison forestière*; *Soir d'hiver dans la forêt* (1879); *Clair de lune sur un lac* (1882). Douzette plaît par le sentiment et la finesse des tons; il rappelle par bien des côtés André Achenbach.

*** DOUZIÈME** s. m. — **Encycl.** Fin. *Douzièmes provisoires*. On entend par *douzièmes provisoires* un expédient financier, à l'aide duquel le gouvernement assure la marche et le fonctionnement des divers services publics, en attendant le vote par la Chambre des députés et par le Sénat du budget régulier. Comme le budget lui-même, les douzièmes provisoires doivent faire l'objet d'une loi votée par le Parlement et promulguée et mise à la disposition du pouvoir exécutif. Cette somme représente un, deux ou trois douzièmes du budget de l'exercice précédent. On a rarement recours à cette mesure, qui produit toujours un mauvais effet sur l'opinion publique. Le fait s'est cependant produit trois fois en neuf ans : en 1877, en 1886 et en 1887.

Le 14 décembre 1877, et le jour même où le cabinet Dufaure prit le pouvoir, sa première préoccupation se porta sur la question urgente du budget. Deux difficultés se présentaient. En dépit des termes formels de la loi de 1871, qui fixe au lundi qui suit le 15 août la réunion des conseils généraux, leur convocation avait été empêchée par MM. de Broglie et de Fourtou. Il était indispensable, dès le 27 décembre 1877, il revint siéger à l'extrême gauche, vota l'expulsion des princes, et contribua, le 3 décembre 1886, à la chute du cabinet Freycinet. Il se prononça également contre le cabinet Rouvier interpellé le jour même de sa constitution par les groupes radicaux de la Chambre.

DOVER (Lord), pseudonyme de Ferdinand de Schmidt, écrivain allemand.

*** DRAP** s. m. — **Encycl.** Techn. Les principales sortes de *drap* sont, dans les draps noirs, qui ont ordinairement 1m,40 de largeur : la *taupeline*, tissu croisé pure laine, pour pantalons; le *satin*, croisé pure laine, pour redingotes; le *castor*, tissu lisse pure laine, pour habits; *l'elredon*, croisé pure laine, pour vêtements de femmes; le *matelassé*, croisé brut à dessins, pour vêtements de femmes; le *Worsted*, croisé pure laine, pour vêtements d'hommes. Ce dernier drap se fabrique généralement à Elbeuf, les autres à Sedan et à Elbeuf.

Dans les draps dits de fantaisie : le *cuir*, tissu lisse pure laine, pour pantalons; le *satin*, croisé pure laine, pour pantalons; l'*oudié*, pure laine ou fil et coton, pour pardessus, fabriqué à Elbeuf ou dans le midi de la France. Le *ratiné* et le *frisé* sont plus particulièrement fabriqués à Elbeuf et en Angleterre; tous ces draps de fantaisie sont habituellement 1m,40 de largeur. La *peluche*, tissu de laine et coton, pour vêtements de femmes, n'a que 1m,30; le *sealskin* et le *pilou* n'ont que 0m,70 et viennent surtout d'Angleterre et de Belgique; ils sont employés à des vêtements de femmes. La *cheviotte*, tissu pure laine, pour vêtements complets d'hommes, a 1m,40 de largeur se fabrique à Elbeuf; enfin le *mellon*, tissu fil et laine, pour vêtements d'enfants, a 1m,30 et provient surtout d'Angleterre.

En supprimant une ou plusieurs opérations de la fabrication du drap (v. DRAP, au tome VI du *Grand Dictionnaire*), on obtient des espèces spéciales. En supprimant, par exemple, la presse et le lainage, qui aplatissent le duvet du drap, et en présentant l'étoffe à une machine dite *veloutеuse*, on obtient le drap velouté.

Les principaux centres français pour la fabrication du drap sont : Elbeuf, Sedan, Louviers, Mazamet et Vienne; d'autres localités se sont fait également de la fabrication des draps une importante spécialité. Elbeuf fabrique à lui seul le tiers des étoffes cardées françaises; mais le prix élevé de la main-d'œuvre favorise la concurrence étrangère. L'industrie drapière y occupe 16.000 ouvriers environ, et est, historiquement, radicalement dans tout le canton; on y fabrique des draps noirs, des draps pour ameublements, des draps pour uniformes d'officiers ou de collégiens, pour livrées, des draps de billards et de couvertes. Louviers produit des draps bleus, des draps de couleur et des étoffes dites *nouveautés*; Lisieux fabrique des tissus à bon marché, feutres et imprimés; Vire a une fabrication analogue à celle d'Elbeuf; Sedan est le pays par excellence des draps noirs unis; on y fait aussi les étoffes pour pardessus, connues sous le nom de *Montagnac* et de *Castinières*; Mazamet, Vienne et la Bastide produisent des nouveautés à bas prix; Castres et Carcassonne fabriquent surtout le cuir laine; Roumoranti, Châteauroux et Lisieux en font à peu près exclusivement la fabrication des draps pour la troupe; Reims, Tourcoing et Roubaix ont ajouté peu à peu la fabrication des draps légers, en laine cardée, à leurs spécialités de cachemires, mérinos, etc., en laine peignée; Chalabre et Limoux, dans l'Aude, font des draps imitant ceux d'Elbeuf; Bédarieux, Saint-Pons, Saint-Chenian, Clermont-l'Hérault, dans l'Hérault, fabriquent des draps communs; Lavelanet, dans l'Ariège, Saint-Affrique, dans l'Aveyron, Dieulefit, dans la Drôme, ont diverses spécialités employées dans les régions voisines.

La France fabrique par an pour 250.000.000 environ de draps; mais l'exportation de nos produits a subi par moments, depuis la guerre de 1870, une décroissance très sensible, alors que l'importation, au contraire, portait sur des étoffes de médiocre qualité, mais sanctionnées par la mode, augmentait considérablement. L'exportation, qui faisait sortir de France en 1874 pour 29.000.000 de francs de draps, était descendue à 58.000.000 en 1878. En 1882 elle est remontée à 90.000.000; mais

DOUZETTE (Louis), peintre allemand, né à Tribsees (Poméranie) en 1834. D'abord peintre-décorateur à Berlin, il s'occupa en même temps de paysages, et se fit remarquer de la peintre Eschke, qui l'admit, en 1864, dans son atelier. La même année, il entreprit un voyage sur les côtes de la mer Baltique et en Suède; il en rapporta une série de tableaux, parmi lesquels nous citerons : *Moulin au clair de lune*; *le Soleil de minuit à Torneå*; *Une nuit de lune en hiver* (1874); *Forge de village en hiver*; *la Côte de Suède par le clair de lune*; *Paysage près de Sæderham*. Plus tard, il reproduisit les contrées de son pays, surtout de la Marche : *Une ferme de la Marche après l'orage*; *Une ruine au clair de lune*; *Maison forestière*; *Soir d'hiver dans la forêt* (1879); *Clair de lune sur un lac* (1882). Douzette plaît par le sentiment et la finesse des tons; il rappelle par bien des côtés André Achenbach.

*** DOVE** (Heinrich-Wilhelm), physicien allemand, né à Liegnitz (Silésie) le 6 octobre 1803. — Il est mort à Berlin le 4 avril 1879. On lui doit la fondation de l'Institut royal de météorologie de Berlin, qu'il dirigea jusqu'à sa mort. Les travaux de ce savant, qui resteront classiques en météorologie, ont paru dans les « Comptes rendus » de l'Académie des sciences de Berlin, les « Annales de Poggendorff », la « Revue de géographie », la « Revue du bureau de statistique de Prusse », etc. Outre les ouvrages que nous avons mentionnés, citons encore : *la Période glaciaire*, le *Foehn* et le *Sirocco* (Berlin, 1867), où il considère ces vents comme des phénomènes locaux dus à la présence de hautes chaînes de montagnes; *le Foehn en Suisse* (Berlin, 1868); *le Mouvement circulaire de l'eau à la surface du globe* (Berlin, 1868); *Paroles commémoratives sur A. de Humboldt* (Berlin, 1869).

DOVE (Alfred), écrivain allemand, fils du précédent, né le 4 avril 1844. Il s'occupa d'abord de pédagogie, puis entra dans le journalisme. Rédacteur en chef du « Messager de la frontière » (*Grenzbote*) en 1870, puis de la revue « le Nouvel Empire », il fut nommé professeur d'histoire à Breslau, en 1874. Il s'est occupé de l'histoire de l'ancienne Italie : *la Sardaigne au moyen âge*; *la Chronique de Reggio*, etc.), et a écrit des biographies de l'Allemagne contemporaine; il a collaboré entre autres à la « Biographie scientifique » d'A. de Humboldt et a publié seul : *les Devoirs et les Droits de l'esprit*, Leipzig, 1881) et une *Histoire de l'Allemagne au siècle de Frédéric le Grand et de Joseph II*, qui a paru dans la collection « Heeren-Ukert » (1883).

DOVER CLIFFS, longue suite de falaises du Congo français, s'étendant depuis le mont Nyamowa au N. jusqu'à celui de Kintari au S. Ces falaises, d'une blancheur éclatante, sont couronnées de plateaux herbeux et ressemblent beaucoup aux falaises de Douvres, ce qui décida Frank, accompagné de Stanley, à leur donner le nom de *Dover Cliffs* (1877).

D'OVIDIO (Francesco), philologue et critique italien, né à Campo-Basso (province de Molise) le 7 septembre 1849. Professeur de philologie classique au lycée de Bologne, à Milan, il occupe depuis 1876 une chaire à l'université de Naples. Ses nombreux écrits, en grande partie publiés dans des revues, se font remarquer par une profonde érudition et une critique sagace. Citons, outre son recueil d'*Etudes critiques* (Naples, 1879) : *Histoire de la littérature italienne* (Milan, 1879); *Grammaire historique* (Milan, 1881); *Un récent livre de Delbruck, critique glossologique* (Turin, 1882); *le Tasse et Lucrèce Bendidio-Machiavello* (Rome, 1882); etc.

*** DOVRE** ou **DOVREFIELD**, région montagneuse de la partie S.-O. de la Norvège. — Elle comprend le plateau de Dovre, le massif central du Dovre, les monts Kjoelkjölen, les Surendalsfjelde, les Sundalsfjelde, les Alpes de Romsdal, les Horningfjelde, la presqu'île de Jostedalsbrœ, les Lomsfjelde.

DOWDEN (Edward), poète et critique anglais, né à Cork le 3 mai 1843. Il occupe la chaire de littérature anglaise au Trinity College de Dublin. On lui doit : *Shakspeare et son esprit* (1872); *Poèmes*; *Etudes de littérature de 1789 à 1877* (1878); *Southey* (1879); *Sonnets de Shakspeare* (1881); *Correspondance de Southey et de Caroline Bowles* (1881). Il a publié aussi des études sur Goethe, recueil de conférences sur le poète faites au Trinity College.

DOYLE (sir Francis-Hastings), poète et écrivain anglais, né à Nunappleton (comté d'York) le 21 août 1810. Fils du général Doyle, il fit ses études à Eton et à Oxford, où il se lia avec Robert Lytton et Henry Taylor, remplit diverses fonctions dans l'administration, notamment dans les douanes. En 1867, il succéda à Matthew-Arnold, comme professeur de poésie à Oxford, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1872. Il a publié plusieurs volumes de poésies : *Œuvres diverses* (1840); *Deux Destinées* (1844); *les Funérailles du duc* (1852); *le Retour des Gardes* (1866). On lui doit aussi des *Conférences sur la poésie* (1869-1877, 2 vol.).

*** DOYLE** (Richard), dessinateur anglais, né à Londres en 1826.—Il est mort dans la même ville le 11 décembre 1883. Il avait collaboré à la plupart des journaux satiriques anglais.

DOZON (Auguste), consul et écrivain français, né à Châlons-sur-Marne en 1822.— Il a été nommé consul à Salonique (Turquie). En 1873, M. Dozon adressa au ministre de l'Instruction publique ses *Rapports sur une mission littéraire en Macédoine*, 1874, in-8°), curieuse étude sur les chants bulgares des Balkans et sur le fameux recueil Verkovitch. En 1875 il publiait les *Chants populaires de la Bulgarie* avec texte et traduction française. M. Dozon a résumé ses travaux sur la langue chkipe ou albanaise dans le *Manuel de la langue chkipe* (1878, in-8°), où il ne se borne pas aux règles grammaticales, 1874, fournit encore un riche vocabulaire et une chrestomathie des morceaux les plus remarquables qu'il ait rencontrés. Cet ouvrage a été complété par les *Contes albanais* (1881, in-8°) recueillis et traduits en français.

*** DOZY** (Reinhardt-Pieter-Anne), orientaliste hollandais, né à Leyde le 12 février 1820. — Il est mort à Leyde le 29 avril 1883. Deux grandes recherches avaient absorbé son activité : l'histoire des Maures d'Espagne et la lexicographie arabe. Son grand travail sur les musulmans d'Espagne est une étude politique de haute envergure, où sont retracés les causes de la conquête arabe, l'établissement des dynasties musulmanes dans la péninsule ibérique, leurs luttes intestines, l'état social des conquérants et celui des chrétiens vaincus, l'influence des néo-convertis sur la société nouvelle. Les huit dernières années de sa vie furent consacrées à la publication d'un *Supplément aux Dictionnaires arabes*, qui restera son œuvre capitale, et où il a classé patiemment les faits trouvés dans les dictionnaires indigènes, algériens, portugais, espagnols, etc., tout en y ajoutant les fruits de ses propres lectures et les mémoires des orientalistes.

DRACHMANN (Holger-Henrik-Herbold), poète et nouvelliste danois, né à Copenhague le 9 octobre 1846. Il fréquenta, de 1866 à 1870, l'Académie des Beaux-Arts de sa ville natale, où il s'occupa, non sans succès, de peinture de marines, sous la direction de Soerensen. Sur le conseil de G. Brandes, il s'adonna, à partir de 1871, à la littérature et occupa bientôt l'un des premiers rangs parmi les représentants de l'école réaliste en Danemark. Il choisit ses sujets dans la vie réelle et excelle à décrire l'aspect sans cesse changeant de la mer, l'existence des pêcheurs et de la population côtière. Dans des vers au rythme harmonieux, la vigueur de l'expression se joint à la vérité saisissante des tableaux. Il a aussi écrit de nombreux romans et nouvelles; mais, poète avant tout, son talent se prête davantage à l'expression des choses du sentiment qu'à l'étude des caractères et il réussit mieux les petits récits que les œuvres de longue haleine. Il débuta dans la poésie lyrique, en 1872, à l'époque où Copenhague était en proie au mouvement révolutionnaire, par *Digte*, recueil de vers où l'on trouve la marque des idées radicales et même socialistes que professe l'auteur en politique; puis vinrent : *Dæmpede Melodier*, illustré par le poète lui-même (1875); *Sange ved Havet* (1877); *Prinsessen og det haive kongerige* (la Princesse et la moitié du royaume) (1878); *Tankar og Roser* (1879); *Ungdom i Digt og Sang* (1879); *Œsten for Sol og Vesten for Maane* [A l'est du soleil et à l'ouest de la lune] (1880), d'une grande élévation de pensée, souvent inspiré par des impressions dans les régions arctiques; *Sonnets de Shakspeare* (1881); *et Peder Nordenskiœld*, biographie en vers. Dans le domaine du roman et de la nouvelle, M. Drachmann a publié : *Derovre fra Fjenden* (1871), série de petits récits dans lesquels, ardent patriote, il décrit les souffrances des soldats danois à Duppel et l'oppression de la population pendant la guerre de 1864; *En Overkomplet* (1876); *Tunnhuser* (1877); *Paa Sømandstro og Vove* (1878); *Paul et Virginie* (1879); *Under nordlige Bredde* (1879). Enfin, on lui doit une traduction de *Don Juan* de Byron. (1881).

DRACIA (Jean), pseudonyme anagrammatique de M. Jean Alcacia.

DRACK (Maurice), pseudonyme de M. Auguste Poitevin.

DRACCENOSAURE s. m. (dra-sé-no-sô-re —du gr. *drakôn*, dragon; *sauros*, lézard). Paléont. Genre de reptiles sauriens, du groupe des Lézards (*lacertiens*), fondé par Fraud pour des débris trouvés dans le calcaire d'eau douce de la Limagne (tertiaire miocène).

Le genre Draconosaure est caractérisé par sa tête courte et ses dents rappelant celles des scinques.

DRA-EL-MIZAN, village et poste militaire de l'Algérie, département d'Alger, dans la Grande-Kabylie, à 13 kilom. à l'est d'Alger et à 56 kilom. au sud-ouest de Dellys; il a 2.419 habit., dont 591 Européens. Dra-el-Mizan se trouve dans la vallée de l'oued Tamdir'at, affluent du Sebaou; il a été créé en 1855 pour surveiller la Kabylie environnante et comprend deux parties bien distinctes : le fort, qui peut contenir 1.000 hommes environ et qui servit de refuge aux colons, dans l'insurrection de 1871, du 16 avril au 8 juin, et le village avec l'église, l'école, etc.

*** DRAEXLER - MANFRED** (Charles-Ferdinand), poète et littérateur allemand, né à Lemberg (Galicie) en 1806. — Il est mort le 31 décembre 1879. Nous citerons parmi ses derniers ouvrages : *le Pentamoron* (1878), et *Joies et Tristesses* (1858), recueil de poésies.

DRAGOMANOW (Michel), écrivain et homme politique russe, né à Hadjatsch, dans le gouvernement de Poltava (Ukraine), en 1841. Il était étudiant à Kiev quand il manifesta ses tendances séparatistes relativement à l'Ukraine, et s'occupa de répandre des livres dans la langue populaire de la Petite-Russie, de fonder des écoles du dimanche, etc.; mais son œuvre de propagande fut étouffée par le gouvernement en 1862. En 1865, M. Dragomanow fut chargé du cours d'histoire ancienne à l'université de Kiev, puis nommé titulaire en 1873. Mais, s'étant permis de critiquer publiquement les actes du ministre de l'Instruction publique, le comte Tolstoï, il fut révoqué (1876). Il alla s'établir à Genève, où il continua à s'occuper de littérature et à publier dans la langue de la Petite-Russie des écrits populaires à l'usage de ses compatriotes. Bien qu'opposé en principe au meurtre politique, il est d'avis qu'il est indispensable en Russie, dans les conditions présentes. Il voudrait une réorganisation complète du gouvernement de son pays, sous la forme fédérative, avec des droits égaux pour toutes les populations. Aussi oppose au socialisme doctrinaire qu'à l'absolutisme, il invite les classes intelligentes à mettre fin à toute tyrannie, à celle d'en bas comme à celle d'en haut. Parmi les ouvrages où il défend ses idées politiques, nous citerons encore : *les Turcs extérieurs et intérieurs* (Genève, 1876), *la Pologne historique et la Démocratie moscovite* (1881) et *le Tyrannicide en Russie* (1881), tous trois en français; puis, en russe : *les Peuples de l'Est de l'Europe et la propagande du socialisme par la langue populaire* (1880). Comme savant, M. Dragomanow a fait d'intéressantes recherches sur la littérature populaire, en particulier sur l'ethnographie, l'histoire et la littérature des Petits-Russes. Avec M. Antonowitsch, il a publié une étude historique sur *l'Empereur Tibère* (1864) et un *Recueil critique des chants populaires de la Petite-Russie* (1874).

*** DRAGUE** s. f. — **Encycl.** Techn. Les *dragues* que l'industrie actuelle construit pour le creusement des canaux maritimes, l'enlèvement des bas-fonds, etc., sont des machines flottantes d'une très grande puissance. L'exécution du canal de Panama a mis en relief un certain nombre de ces appareils, que l'on peut ramener à deux types : 1° les dragues élevant dans des *bateaux porteurs*, et 2° les dragues *à long couloir*. Dans les deux cas, l'extraction est assurée par une chaîne à godets dont les pots viennent draguer les fonds où ils s'emplissent. La chaîne à godets, mise en action par une machine à vapeur de 60 chevaux pouvant en développer 80, déverse 45 godets de 480 litres à la minute, à raison de 7 tours et demi de l'arbre moteur des godets. Elle exerrait donc 2.880 mètres cubes en 1 heure; mais le rendement pratique descend à 1.500 ou 1.800 mètres cubes.

Les bateaux porteurs qui reçoivent les matières extraites par les godets sont à clapets, ou à fond fixe. Les porteurs à clapets sont des bateaux en tôle de 30 mètres de Meudon, que les eaux de drainage enlèvent au sol une dose d'azote combiné supérieure à celle que l'atmosphère et les eaux pluviales peuvent lui apporter. L'azote ainsi éliminé est, dans les terres cultivées, presque décuple de l'azote combiné apporté par la pluie, et sextuple de l'azote combiné fourni par l'atmosphère. La déperdition est moindre dans les terres couvertes de végétaux; l'azote éliminé est alors quintuple de l'apport dû aux eaux pluviales, et triple des apports atmosphériques. Les expériences de M. Berthelot démontrent donc la nécessité des engrais azotés pour éviter l'appauvrissement continu des prairies et des terres soumises au drainage.

**** DRAKE** (Frédéric), célèbre sculpteur allemand, né à Pyrmont le 23 juin 1805.—Il est mort à Berlin le 6 avril 1882. Il était membre de l'académie de Berlin et membre correspondant de la plupart des académies étrangères, entre autres de l'Institut de France. Il a été pendant plusieurs années vice-chancelier de l'ordre allemand « pour le mérite », destiné à récompenser les savants et les artistes, Il a exécuté, à la suite des événements de 1870-1871, la statue équestre de l'*Empereur Guillaume*, sur le pont du Rhin à Cologne; les bustes de *Bismarck*, de *de Moltke*, de *Ranke*, de *Raumer*; la statue de la *Victoire*, haute de 9 mètres, surmontant la colonne commémorative élevée à Berlin en 1873; le monument de *de Humboldt* à Philadelphie; cinq figures décorant le tombeau de la *Duchesse Michaïlowna de Nassau*, à Newberg, près Wiesbaden; la statue colossale de *Mélanchthon* à Wittenberg. Rempli d'enthousiasme pour son art et persévérant dans tout ce qu'il entreprenait, Drake unissait à un réalisme plein de caractere et de puissance le sentiment de la grâce et du beau.

Drame musical (LE), par Edouard Schuré (1876, 2 vol. in-18). Le premier volume de cet ouvrage traite de la musique et de la poésie dans leur développement historique. Il est clairement conçu. L'auteur, après nous avoir montré l'union intime des deux arts dans le théâtre grec, fait l'historique de chacun d'eux (*De Dante à Gœthe*; *de Palestrina à Beethoven*), puis étudie la période de fusion nouvelle qui produit l'opéra et dont Glück est l'éminent représentant. Le second volume est consacré tout entier à « Wagner, son œuvre et son idée ». On y trouve une analyse très claire et très bien faite des livrets de Wagner (*Parsifal* figure dans l'édition de 1886), des détails intéressants sur le théâtre de Bayreuth, et l'exposé des doctrines du célèbre compositeur. Sur ce point, la partialité de l'auteur s'étale avec une complaisance naïve. Que Wagner soit un grand musicien, soit; mais qu'il n'y ait que lui, que l'on arrive à conclure, après la lecture du volume, que la musique n'existait pas ou bien peu avant lui, c'est tomber dans une grande exagération. Si les opéras de Wagner sont vraiment beaux, extraordinairement sublimes, M. Schuré prend une peine bien inutile pour nous convaincre; mais s'ils paraissent froids, ennuyeux, interminables dans leur ensemble, malgré la *mélodie continue*, malgré le *perpétuel devenir*, malgré l'orchestre, toute cette rhétorique musico-philosophique n'empêchera pas le spectateur de bâiller et de condamner un dernier ressort le système, si bien défendu qu'il puisse être.

DRAMSELV, fleuve de la Norvège méridionale, formé par la réunion de deux cours d'eau importants, le *Dokka* et le *Beegna* ou *Beina*. Le premier, dont le bassin est de 8.710 kilom. carrés et qui a un cours de 143 kilom., se jette d'abord dans le lac de Randsfjord, en sort sous le nom de Rausely et se réunit, près du bourg Honefos, avec le Beegna. Celui-ci prend sa source à l'ouest de la montagne de Filefjeld, forme une suite de lacs dont les plus grands sont ceux de Vangs, de Slidrefjord et de Spirilen, reçoit à Valdershoengslet le Tordsoelv, se jette dans le lac Spirilen ou Sperdillen, déjà alimenté par les eaux des rivières Ursula et Hedalselv, qui en sont formé les chutes de Heans et de Hofs, et enfin se réunit au Dokka, après avoir parcouru 195 kilom. et traversé un bassin de 4.800 kilom. carrés. Les deux rivières réunies forment la célèbre cascade de Honefos, se déversent dans le grand lac de Tyrifjord, qui a 130 kilom. carrés. Sortant du lac, le cours d'eau prend le nom de *Hortlen*, forme les chutes de Fosser, puis s'appelle définitivement *Dramselv*. Il reçoit alors à Modum deux affluents de gauche : le Sraumselv et le Simoselv. Le Dramselv continue son cours vers le S., traverse la ville de Drammen et se jette dans le Drammensfjord, ramification du fjord de Christiania, après un cours de 265 kilom.; son bassin est de 16.890 kilom. carrés.

DRAMOR, pseudonyme de Ferdinand de Schmidt, écrivain allemand.

*** DRAP** s. m. — **Encycl.** Techn. Les principales sortes de *drap* sont, dans les draps noirs, qui ont ordinairement 1m,40 de largeur : la *taupeline*, tissu croisé pure laine, pour pantalons; le *satin*, croisé pure laine, pour redingotes; le *castor*, tissu lisse pure laine, pour habits; *l'elredon*, croisé pure laine, pour vêtements de femmes; le *matelassé*, croisé brut à dessins, pour vêtements de femmes; le *Worsted*, croisé pure laine, pour vêtements d'hommes. Ce dernier drap se fabrique généralement à Elbeuf, les autres à Sedan et à Elbeuf.

Dans les draps dits de fantaisie : le *cuir*, tissu lisse pure laine, pour pantalons; le *satin*, croisé pure laine, pour pantalons; l'*oudié*, pure laine ou fil et coton, pour pardessus, fabriqué à Elbeuf ou dans le midi de la France. Le *ratiné* et le *frisé* sont plus particulièrement fabriqués à Elbeuf et en Angleterre; tous ces draps de fantaisie sont habituellement 1m,40 de largeur. La *peluche*, tissu de laine et coton, pour vêtements de femmes, n'a que 1m,30; le *sealskin* et le *pilou* n'ont que 0m,70 et viennent surtout d'Angleterre et de Belgique; ils sont employés à des vêtements de femmes. La *cheviotte*, tissu pure laine, pour vêtements complets d'hommes, a 1m,40 de largeur se fabrique à Elbeuf; enfin le *mellon*, tissu fil et laine, pour vêtements d'enfants, a 1m,30 et provient surtout d'Angleterre.

En supprimant une ou plusieurs opérations de la fabrication du drap (v. DRAP, au tome VI du *Grand Dictionnaire*), on obtient des espèces spéciales. En supprimant, par exemple, la presse et le lainage, qui aplatissent le duvet du drap, et en présentant l'étoffe à une machine dite *veloutеuse*, on obtient le drap velouté.

Les principaux centres français pour la fabrication du drap sont : Elbeuf, Sedan, Louviers, Mazamet et Vienne; d'autres localités se sont fait également de la fabrication des draps une importante spécialité. Elbeuf fabrique à lui seul le tiers des étoffes cardées françaises; mais le prix élevé de la main-d'œuvre favorise la concurrence étrangère. L'industrie drapière y occupe 16.000 ouvriers environ, et est, historiquement, radicalement dans tout le canton; on y fabrique des draps noirs, des draps pour ameublements, des draps pour uniformes d'officiers ou de collégiens, pour livrées, des draps de billards et de couvertes. Louviers produit des draps bleus, des draps de couleur et des étoffes dites *nouveautés*; Lisieux fabrique des tissus à bon marché, feutres et imprimés; Vire a une fabrication analogue à celle d'Elbeuf; Sedan est le pays par excellence des draps noirs unis; on y fait aussi les étoffes pour pardessus, connues sous le nom de *Montagnac* et de *Castinières*; Mazamet, Vienne et la Bastide produisent des nouveautés à bas prix; Castres et Carcassonne fabriquent surtout le cuir laine; Roumoranti, Châteauroux et Lisieux en font à peu près exclusivement la fabrication des draps pour la troupe; Reims, Tourcoing et Roubaix ont ajouté peu à peu la fabrication des draps légers, en laine cardée, à leurs spécialités de cachemires, mérinos, etc., en laine peignée; Chalabre et Limoux, dans l'Aude, font des draps imitant ceux d'Elbeuf; Bédarieux, Saint-Pons, Saint-Chenian, Clermont-l'Hérault, dans l'Hérault, fabriquent des draps communs; Lavelanet, dans l'Ariège, Saint-Affrique, dans l'Aveyron, Dieulefit, dans la Drôme, ont diverses spécialités employées dans les régions voisines.

La France fabrique par an pour 250.000.000 environ de draps; mais l'exportation de nos produits a subi par moments, depuis la guerre de 1870, une décroissance très sensible, alors que l'importation, au contraire, portait sur des étoffes de médiocre qualité, mais sanctionnées par la mode, augmentait considérablement. L'exportation, qui faisait sortir de France en 1874 pour 29.000.000 de francs de draps, était descendue à 58.000.000 en 1878. En 1882 elle est remontée à 90.000.000; mais